



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le neuf février deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 28**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois (à compter de la délibération n° 2023-02-15/01 incluse), M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, Mme Sophie Paris.

**Ont donné procuration : 07**

Mme Catherine Despierre à Mme Dominique Busigny, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez (jusqu'au compte rendu des actes administratifs pris par le Maire inclus), Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Arnaud Bertrand à M. Bruno Larbaneix, M. Michaël Janot à M. Bruno Drevon, M. Franck Thiébaux à Mme Elodie Simoes, M. Pierre-François Brisabois à M. Philippe Ferret.

**Absent non représenté : 01**

M. Amroze Adjuward.

**Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

**Délibération n° 2023-02-15/32b**

**Objet : modification du tableau des emplois.**

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR** proposition du Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L313-1,

**CONSIDÉRANT** le tableau des emplois permanents adopté par sa délibération n° 2022-12-21/07 en date du 21 décembre 2022,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 un emploi vacant à temps complet de Directeur de police municipale assurant les fonctions de Directeur de la prévention et de la tranquillité publique et de créer à la même date un emploi à temps complet de chef de service de police municipale principal 1<sup>ère</sup> classe assurant les mêmes fonctions,

**ENTENDU** l'exposé de Madame Johanne Ledanseur, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les dispositions qui précèdent figurant dans l'état récapitulatif ci-dessous, ainsi que l'état du personnel fixé au 1<sup>er</sup> mars 2023 annexé à la présente délibération :

En date du	Suppression d'emploi	Fonction	NB	En date du	Création d'emploi	Fonction	NB
01/03/2023	Directeur de police municipale	Directeur de la prévention et de la tranquillité publique	1	01/03/2023	chef de service de police municipale principal 1 <sup>ère</sup> classe	Directeur de la prévention et de la tranquillité publique	1

**DIT** que les crédits sont prévus au budget de la commune pour pourvoir cet emploi.

Fait et délibéré en séance le 15 février 2023.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*